

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7242528601

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur Olivier COLIN, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<http://www.anjou-agricole.com/public/index.php?a=annonces-legales-details&id=7242528601>

Cette annonce a été mise en ligne le **14 janvier 2021** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

A.C. INVESTISSEMENTS

SARL au capital de 871 680 euros

Siège social : 53 rue de la Jominière – 49300 CHOLET
401 540 950 RCS ANGERS

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 17 décembre 2020, que la société A.C. INVESTISSEMENTS a été transformée en Société par actions simplifiée à compter du 1er janvier 2021. Ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

FORME

Ancienne mention : Société à responsabilité limité

Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

ADMINISTRATION

Monsieur Alain CHARRIER, demeurant 5 allée de l'Etang – 49300 CHOLET, ancien gérant dont les fonctions ont pris fin à compter du 31 décembre 2020, a été nommé Président de la société à compter du 1er janvier 2021.

MENTIONS COMPLEMENTAIRES

Le mandat du commissaire aux comptes titulaire est confirmé.

Objet social : l'objet social est étendu aux activités de gestion de valeurs mobilières, exercice de mandats sociaux, holding animatrice de groupe, acquisition et exploitation de véhicules de sport, de course ou de collection et notamment BMW Classic, participation à des activités de promotion.

Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix. En cas de pluralité d'associés, toute transmission sous quelque forme que ce soit de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, quel qu'en soit le bénéficiaire même s'il est déjà associé, est soumise à agrément préalable de la société donné par décision collective extraordinaire des associés.

Les statuts de la société ont été modifiés en conséquence.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Olivier COLIN
Directeur de Médialex

